

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Etaient présents : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY,
T. ROCHET, G. GIRAUD, Mme E. COILLARD, Mr T. CANAL,
Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI, C. ARSAC

Membres excusés : Mmes S. JACQUET, C. CABOUX
Mme S. JACQUET a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Secrétaire de séance : Mme Marielle DYBOWSKI

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du procès-verbal concernant le Conseil municipal du 19 janvier 2023.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 8 /2023	Désignation d'un suppléant COR Assainissement et Syndicat Intercommunal des Eaux suite à la démission d'une conseillère municipale	Approuvé à l'unanimité
N° 9 / 2023	Commission Communale des Impôts Directs : désignation d'un commissaire suppléant suite à la démission d'une conseillère municipale	Approuvé à l'unanimité
N° 10 /2023	Désignation d'une déléguée ADMR suite à la démission d'une Conseillère municipale	Approuvé à l'unanimité
N° 11 / 2023	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école	Approuvé à l'unanimité
N° 12 / 2023	Budgétisation charges du SYDER	Approuvé à l'unanimité
N° 13 / 2023	Vote des taux d'imposition 2023	9 pour, 2 abstentions, 1 contre

N° 14 / 2023	Subvention en faveur de la Turquie et de la Syrie	5 pour, 7 abstentions, 1 contre
N° 15 / 2023	Ecole : subvention exceptionnelle	Approuvé à l'unanimité
N° 16 / 2023	Groupama : avenant au contrat Villassur	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



La secrétaire de séance
Marielle DYBOWSKI

M. Dybowski